



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020 EN VISIOCONFERENCE

L'an deux mil vingt, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Madame Evelyne MARCHAL, Maire.

**Etaient présents :** Philippe BERRE, Frédéric DOUBROFF, Jean Christophe GENTIL, Jean Yves LEFEVRE, Jean Louis LEPEIGNEUX, Evelyne MARCHAL, Patrice MICHON, et Bernard VIGNAUX,

**Etaient absentes et représentées :** Isabelle BERTHET LEPROVOST par Jean Yves LEFEVRE, Catherine LASRY-BELIN par Evelyne MARCHAL,

Formant la majorité des membres en exercice,

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

A l'unanimité, Monsieur Jean Louis LEPEIGNEUX a été élu secrétaire.

### **2. Approbation des comptes rendus du 18 novembre 2020**

Le compte rendu du 18 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

### **3. Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du maire au Président à Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en matière de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage**

Mme le Maire indique que bien que cette décision fasse partie des pouvoirs de police du maire, elle souhaite avoir l'avis du conseil.

Après avoir échangé sur le sujet, Madame le Maire prendra un arrêté d'opposition au transfert automatique des pouvoirs de police du maire au Président à Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires en matière de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage

### **4. Finances : Ouverture par anticipation des crédits d'investissements sur le budget 2021**

Vu la nécessité d'assurer la continuité des paiements en investissement concernant les travaux en cours, avant le vote du budget 2021 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser** l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **d'ouvrir** 25% des crédits du budget primitif 2020 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

Article	Désignation	BP 2020	Proposition
2031	Frais d'étude	5 000,00 €	1 250,00 €
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
2111	Terrains nus	120 000,00 €	30 000,00 €
2135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	110 000,00 €	27 500,00 €
2151	Réseaux de voirie	409 428,62 €	102 357,16 €
2158	Autres installations, matériel tech.	4 000,00 €	1 000,00 €
2181	Installations, agencements générales,	27 000,00 €	6 750,00 €



2183	Matériel de bureau et informatique	5 500,00 €	1 375,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 500,00 €	875,00 €
2312	Agencements, aménagements terrains	25 000,00 €	6 250,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>714 428,62 €</b>	<b>178 607,16 €</b>

## **5. Finances : décision modificative n°1**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le budget ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget Commune de l'exercice 2020 :

IMPUTATION	LIBELLE	CREDIT OUVERT	CREDIT REDUIT
D F 014 - 7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes		38 500€
D F 014 - 739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	38 500€	
	<b>TOTAL</b>	<b>38 500€</b>	<b>38 500€</b>

**Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'autoriser** la décision modificative n°1 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- **Charge** Madame le Maire de transmettre cette décision au Trésorier.

## **6. Approbation du règlement du SICTOM**

Madame le Maire informe que pour pouvoir exercer ses pleins pouvoirs de Police, elle prendra un arrêté municipal indiquant que la mairie s'oppose au transfert du pouvoir de police des déchets du maire au SICTOM. Cette décision lui permettra de verbaliser en cas, par exemple, de dépôts sauvages, ou les poubelles qui restent longtemps sur les trottoirs.

Monsieur Vignaux indique qu'il aurait fallu mettre « application du règlement de collecte » sur l'ordre du jour plutôt qu' « approbation du règlement du SICTOM ».

Monsieur Doubroff demande si c'est toujours le SICTOM qui prend les prérogatives pour décider si les ripeurs prennent ou pas les poubelles.

Monsieur Michon répond que le SICTOM garde toujours ces prérogatives. Pour la mairie, il s'agit surtout de la gestion des poubelles et des encombrants qui traînent dans la rue et non l'intérieur des poubelles.

Monsieur Lefevre propose de faire une information à la population.

Monsieur Gentil demande si le SICTOM a été sensibilisé par l'augmentation du volume des déchets générée par l'accroissement des achats en ligne compte-tenu de la situation sanitaire.

Monsieur Michon répond que ce n'est pas prévu car ça générerait un coût très important de changer tous les bacs. Il est donc préconisé un dépôt volontaire car si exceptionnellement les ripeurs prennent les cartons qui ne sont pas dans les bacs, il est bien stipulé sur le règlement intérieur qu'il faut les déposer en déchetterie.



Il fait une précision sur ces déchets car la plupart des gens ne savent pas que ce sont uniquement les cartons propres, non recouverts de plusieurs couches de scotch, qui sont recyclés.

Il indique que le SICTOM va travailler sur un projet de ramassage incitatif qui sera facturé à la levée.

Monsieur Berre demande qui va financer et gérer cela ?

Monsieur Michon indique que le SICTOM fera appel à un bureau d'études. C'est de l'investissement qui sera financé par le SICTOM. Pour précision, le SICTOM est excédentaire.

Monsieur Lefevre demande si le SICTOM travaille sur la réduction des emballages.

Monsieur Michon répond que le SICTOM n'est pas pour le zéro déchet car les déchets sont leur gagne-pain.

## **7. Questions diverses**

**TEST PCR :** Madame le Maire informe que 129 personnes sont venues se faire tester. Il y a eu beaucoup d'Hermolitiens, quelques personnes de Raizeux et de Poigny. Les réponses étaient rapides. Elle indique que les Hermolitiens qui n'ont pas pu se faire tester sur Hermeray peuvent aller dans les autres villages.

**Travaux :** Monsieur Gentil indique qu'il y a beaucoup de travaux en cours sur la commune qui génèrent pas mal de désagrément. Plusieurs administrés ont exprimé leur mécontentement.

➤ A la Villeneuve, les travaux de sécurisation de la RD80 ont commencé. Il y a également les travaux pour le lotissement Rue de la Petite Pâture où la circulation est assez compliquée entre la rue de la Petite Pâture et la Rue de l'Etang de Savoie, sans compter sur l'état du chantier qui laisse à désirer. La communication avec les employés est très compliquée car ils ne parlent pas français. Une réunion sera organisée le jeudi 17 décembre pour une demande de nettoyage du chantier. Enedis s'est déjà engagé à passer une balayeuse.

Il est à préciser que pour l'instant, ce ne sont que les travaux de viabilisation et que les constructions viendront après. Les Riverains subissent cette situation qui devrait durer encore un petit moment.

➤ Au Village, entre les travaux sur la Rue de Chartres pour réalisation de travaux d'extension de réseaux et sur la Route du Gros Buisson pour des travaux mandatés par Rambouillet Territoires, les administrés ne comprennent pas que la mairie autorise d'aussi importants travaux simultanément. Monsieur Gentil indique que les travaux sur la Rue de Chartres ont duré plus longtemps que prévu mais devraient se terminer en fin de semaine. Pour la Route du Gros Buisson, la mairie a été informée des travaux le mercredi pour le lundi. Là encore, l'état du chantier est déplorable mais la société Colas s'est engagée à nettoyer.

**Téléthon :** Madame le Maire indique que c'est un succès grâce aux comités des fêtes de Hermeray et de Raizeux.

Le tirage s'est fait le samedi 12 décembre. 500 tickets ont été vendus soit un gain de 1000€.

Madame le Maire remercie les organisateurs.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à tous. La séance s'est levée à 18h43.

Philippe BERRE Présent	Isabelle BERTHET LE PROVOST Absente et représentée par Jean-Yves LEFEVRE	Frédéric DOUBROFF Présent
---------------------------	---	------------------------------



# Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

<b>Jean Christophe GENTIL</b> Présent	<b>Catherine LASRY-BELIN</b> Absente et représentée par Evelyne MARCHAL	<b>Jean-Yves LEFEVRE</b> Présent
<b>Jean-Louis LEPEIGNEUX</b> Présent	<b>Evelyne MARCHAL</b> Présente	<b>Patrice MICHON</b> Présent
<b>Bernard VIGNAUX</b> Présent		